

Règlement intérieur collège 2010

L'établissement catholique Saint Paul Bourdon Blanc est un lieu d'ouverture culturelle. Il a pour but d'assurer aux jeunes qui le fréquentent une formation inspirée des principes chrétiens ce qui implique particulièrement : le respect de l'autre, l'éducation à la responsabilité, l'apprentissage des notions de contrat, de droits et de devoirs mutuels. Le règlement intérieur définit les règles de vie au collège. Il établit dans l'établissement un climat favorable à la réussite des études. Tout élève qui entre au collège Saint Paul Bourdon Blanc consent à le respecter sous peine de sanction.

VIE SCOLAIRE :

Entrées et sorties

L'accès au collège s'effectue par la rue des Pensées. Le portail est ouvert de 7h30 à 9h, 13h20 à 13h30 puis selon les besoins. Un garage à vélos est mis à la disposition des élèves. Chaque utilisateur de ce local doit demander une clé d'accès auprès du Conseiller Principal d'Education contre un chèque de caution de 20€, qui sera rendu en fin d'année scolaire contre la restitution de la clé. Les vélos doivent être attachés au support par l'intermédiaire d'un câble antivol. L'établissement n'étant pas assuré contre le vol ou les déprédations, les « deux roues » rangés dans le local sont sous la responsabilité de leurs propriétaires. Chacun doit veiller à ce que la porte soit bien fermée, seule garantie contre le vandalisme ou le vol.

En dehors du collège, les attitudes et les comportements des élèves relèvent de la responsabilité des parents. Cependant, tout membre du personnel se réserve le droit d'intervenir aux abords immédiats du collège.

Les récréations

Aux récréations, les élèves rejoignent la cour. Ils ne doivent pas stationner dans les salles ou les couloirs des bâtiments. En fin de récréation, à la première sonnerie, ils se mettent en rang, par classe, à l'endroit indiqué. A la seconde sonnerie ils montent, dans le calme, accompagnés du professeur.

Cartes scolaires

En début d'année scolaire, l'élève reçoit une carte scolaire. Celle-ci permet d'identifier l'élève, d'accéder au self et de contrôler les sorties de l'établissement. L'élève doit être en mesure de la présenter à tout moment. En cas de perte, il devra en retirer une nouvelle auprès du Conseiller Principal d'Education contre une somme de 10€.

Utilisation du carnet de correspondance

L'utilisation de ce carnet est réservée aux échanges brefs : retards, absences, exclusions de cours, demandes de rendez-vous et informations données en classe. L'élève doit être en mesure de le présenter à tout moment.

PONCTUALITE ET ASSIDUITE :

Les retards

Chaque élève est tenu d'arriver à l'heure en cours. L'élève en retard entre par le 22 rue du Bourdon Blanc, uniquement si le portail situé rue des Pensées est fermé. Il passe par la salle d'étude pour obtenir un bulletin de retard. Celui-ci devra être visé par les parents et remis à un personnel éducatif le lendemain.

Les absences

En cas d'absence (maladie, événement familial...), la famille prévient l'établissement au 02.38.78.13.80. Dès son retour, l'élève apporte au personnel éducatif son carnet de correspondance dans lequel les parents auront notifié les raisons de l'absence, sur le bulletin réservé à cet effet. Dans la mesure du possible, les parents doivent prendre leurs dispositions pour que les rendez vous (médecin, dentiste...) ne soient pas pris sur le temps scolaire. Les absences et les retards sont portés sur les bulletins trimestriels et peuvent être consultés sur le site internet de l'établissement.

Absence d'un professeur, modification des emplois du temps

L'élève est averti des changements d'emploi du temps (absence d'un professeur, sortie organisée...), par le personnel éducatif. Il note les modifications sur la page « modification temporaire d'emploi du temps » située dans le carnet de correspondance pour information aux parents. **Un élève ne quitte jamais l'établissement sans autorisation.** Si un cours n'a pas lieu dans la journée, l'élève va obligatoirement en salle d'étude. Si un professeur est absent en dernière heure de la matinée ou de l'après-midi, la sortie de l'élève s'effectue conformément à l'autorisation notifiée sur sa carte scolaire.

Salle d'étude

Une salle d'étude est ouverte de 8h à 16h30. Afin de favoriser la qualité du travail (devoirs, leçons, lecture) un règlement spécifique à la salle d'étude y est affiché.

Dispense d'Education Physique et Sportive (EPS)

La fréquentation des cours d'EPS est obligatoire. Une dispense exceptionnelle pour une séance peut être demandée par la famille. Toute dispense pour plus de deux séances fera l'objet d'un certificat médical. Dans le cas d'une exemption de plus d'un mois et sur autorisation parentale, l'élève pourra quitter l'établissement pendant les heures de cours d'EPS. Les exemptions et les certificats médicaux sont à présenter au professeur et au Conseiller Principal d'Education.

SANTE ET SECURITE :

L'infirmière n'est pas présente en permanence au collège. Cependant l'établissement dispose d'une infirmerie et peut faire appel à l'infirmière du Lycée. Le personnel éducatif prend en charge l'élève malade, prévient les parents, le SAMU ou les pompiers pour les cas graves et urgents.

Les objets ou produits considérés comme dangereux (couteaux, produits inflammables, cutters, bombes autodéfense et aérosols, etc...) sont interdits dans l'établissement. En cas d'introduction, ils seront confisqués et éventuellement remis aux autorités compétentes.

Les élèves veillent à ce que les W.C. soient des lieux accessibles et toujours propres. Ils ne doivent pas y stationner.

Par mesure d'hygiène, chaque élève doit avoir une tenue de sport propre et entretenue régulièrement. Il est interdit de cracher et de jeter son chewing-gum par terre.

Les consignes générales d'évacuation sont affichées dans les salles de cours et expliquées en début d'année.

MATERIEL, PERSONNEL :

Objets personnels

L'élève est responsable des livres qui lui sont confiés pour l'année. Les parents versent une caution de 70€ en début d'année. Cette somme sera restituée dans son intégralité s'il n'y a pas eu dégradation ou perte. Tous les livres doivent être couverts sans exception (les couvertures collantes sont interdites).

Il est obligatoire de marquer à son nom les tenues de sport et vivement conseillé d'en faire autant pour les autres vêtements. Tout objet trouvé doit être déposé au bureau de la vie scolaire, il n'appartient en aucune façon à l'élève qui l'a trouvé.

L'utilisation des baladeurs, MP3, MP4, téléphones portables, jeux, collections diverses, et autres appareils à usage non scolaire est strictement interdite dans l'enceinte du collège. Ces matériels seront confisqués en cas d'utilisation. Un courrier des parents est nécessaire pour la restitution.

L'établissement n'étant pas assuré contre le vol, il est interdit de venir au collège avec d'importantes sommes d'argent ou des objets de valeur.

Un élève qui viendra signaler le vol ou la perte d'un objet non indispensable à sa scolarité, ne se sera pas entendu. Nous ne sommes pas en mesure d'assurer ce « service d'enquête » qui mobilise trop souvent les éducateurs.

SERVICES INTERNES :

Secrétariat

L'accueil est ouvert de 7h45 à 17h du lundi au vendredi et de 7h45 à 12h le mercredi. Téléphone du secrétariat : 02.38.78.13.80.

Bureau de documentation et d'information (BDI)

Un BDI est mis à disposition de l'élève pour l'aider à construire un projet personnel d'orientation. Il est accessible de 12 heures 30 à 13 heures 30, uniquement sur rendez-vous auprès du professeur principal.

Salle de restauration

La restauration est assurée pour tous les élèves inscrits comme demi-pensionnaires. Ils se présentent au self, munis de leur carte, dans l'ordre de passage indiqué. L'oubli répété de la carte peut entraîner une sanction.

Centre de documentation et d'information (C.D.I)

L'élève bénéficie pour la recherche documentaire du CDI. Il peut y consulter tous les ouvrages disponibles (dictionnaires, encyclopédies, atlas, manuels scolaires, romans, BD, périodiques...) et utiliser les ordinateurs (lecture de CD-Rom, connexion Internet, utilisation d'un traitement de texte). Il peut emprunter des documents (15 jours pour les livres avec possibilité de prolongation, une semaine pour les périodiques).

Le C.D.I contribue à l'éducation du comportement en société. Le respect des autres y est demandé : ne pas parler fort, ranger les documents, prendre soin du matériel.

SANCTIONS :

Suivi du comportement et du travail

En fin de semaine, la famille prend connaissance et signe la fiche « suivi du comportement et du travail » dont le fonctionnement s'apparente à celui d'un permis à points. L'explication détaillée de ce suivi est fournie au dos de la fiche.

La retenue

Elle s'effectue le mercredi de 13 heures 30 à 15 heures 30. Les parents sont informés par un bulletin de retenue ou par téléphone.

Exclusion de cours

Les comportements gênants, les marques d'irrespect et d'insolence envers les professeurs sont sanctionnés d'une exclusion de cours. Celle-ci est notée sur la page 12 (exclusions de cours) pour information aux parents.

TENUE VESTIMENTAIRE :

L'élève se présente avec une tenue propre et correcte. Il s'abstient de porter des habits laissant apparaître les sous- vêtements ou dénudant exagérément le corps. Les débardeurs à fines bretelles ne sont pas tolérés ainsi que les vêtements à connotation spécifique (gothique, militaire...), Le port de la casquette, du chapeau ou de la capuche est interdit dans l'enceinte du collège. Les bonnets sont autorisés seulement lors des grands froids.

La coupe de cheveux doit rester discrète et propre (cheveux longs pour les garçons attachés). Le maquillage excessif (rouge à lèvres, vernis à ongles, etc...) n'est pas **toléré** au sein de l'établissement.

LES INTERDITS :

- L'usage du tabac dans l'enceinte, et aux abords de l'établissement
- Le chewing-gum en cours
- L'accès aux couloirs et classes pendant les récréations
- Glissades et boules de neige en hiver
- Les percings et tatouages
- Walkmans, lecteurs MP3, jeux vidéo, portables...
- Les sorties sans autorisation
- Cutters ou objets dangereux
- Les rassemblements d'élèves devant le portail d'entrée

Signature des parents

Signature de l'élève